CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2026
PROCÈS-VERBAL

Nombre de Membres :	
- en exercice	15
- présents	13
- votants	15
- quorum	08

Le Conseil Municipal de CUFFY (Cher) dûment convoqué s'est réuni le JEUDI 23 JUILLET 2026 à 18 h 30 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. HURABIELLE, Maire.

Présents : MM. et M^mes HURABIELLE DUCROT PENARD BARON KALUZNY BAUJARD PASTOUT PILLIER BORNET HENAULT YENK MAINGRE GUILLAUMET

Absents : M. BADYNSKI procuration à M. BARON
M^me LEMOINE-BEDU procuration à M. DUCROT

Secrétaire de séance : M^me PENARD Catherine

Date de convocation : 15/07/2026

Aucune remarque n'ayant été formulée par les membres du conseil, le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

- **1) COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS / POINT SUR LES TRAVAUX**

- Conventions CIT Ingénierie en Assistant Maîtrise d'Ouvrage :

 * regroupement de différentes routes de la commune. Le point a été fait avec un agent du département. Nous attendons son chiffrage. Après nous effectuerons des choix et constitueront les dossiers pour demander des subventions au département et à l'Etat sur l'année 2027

 * rue de la Mairie : en attente d'une estimation.

- demande d'installation Radar de chantier (provisoire) à la Grenouille

- rue des Fourmis : pas de travaux mais certainement pose de différents « stop » à titre expérimental pour réduire la vitesse (prévu dernier trimestre 2026)

- Poteau incendie des caillettes : obligation de le changer- devis signé pour un montant de 4 300 € TTC.

- Rampe aux Joigneaux goudronnée et une partie de la levée des Joigneaux : parcours de la Loire à Vélo : mise en sécurité coût de 12 000 € TTC

- demande d'AMO au CIT pour chauffage et climatisation à l'école maternelle et à la Mairie. Nous avons adressé les trois devis que nous avions. Une visite du CIT des bâtiments doit intervenir avec le SDE18

- Achat de 4 ordinateurs portables. Le montant s'élève à 2200 € TTC. Ces ordinateurs seront mis à disposition pour les adjoints et la mairie.

- Pose d'une clôture à l'école maternelle (pour l'entretien) ainsi qu'entre le parking du personnel et le terrain jouxtant. L'achat des matériaux (panneaux rigides) a été fait par la commune. Installation en cours par un autoentrepreneur.

- Point sur VNF : La navigation est arrêtée. Il n'est pas possible d'alimenter en eau le canal depuis l'Allier.

- Réception d'un courrier émanant d'un collectif d'entreprises travaillant sur le canal et faisant part de ses inquiétudes. Un courrier de la part du Pays chargé du tourisme a dû être adressé à VNF.

- **2) OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES**

- Ancien bureau de poste : estimation du bâtiment en vue de sa vente : deux estimations et une proposition d'achat mais à un tarif inférieur. Proposition de mettre en vente à un prix entre les deux estimations et nous ferons le point si nous avons des propositions d'achat en conseil municipal (voté à l'unanimité)

-Tarifs cantine/garderie année scolaire 2026/2027 (voté à l'unanimité)
Augmentation de 5 centimes pour les repas comme les années précédentes
Pas d'augmentation pour la garderie
*repas maternelle : 2.95€/repas *primaire/adulte : 3.30€/repas

*garderie mensuelle : 20.00 € *garderie jour : 3.00 €

- Maintien du montant du loyer de la société de chasse à 80.00 € (voté à l'unanimité – deux absentions : M. BAUJARD et Mme GUILLAUMET)

- révision du loyer de la cure au 1er étage occupé par la SARL taxi Benely : Le loyer augmente de 4800.00 € à 4804.56 € par an. (voté à l'unanimité)

- pour information : la locataire du rdc résilie son bail à compter du 31/07/2026

- **3) PERSONNEL COMMUNAL**

- Christine Blahij est arrêtée jusqu'au 30 septembre 2026.

- Afin de faire face à cette absence et ne connaissant pas les conditions de reprise (restrictions liées à son poste, mi-temps thérapeutique...) un contrat à durée déterminée à été fait à Mme Ana Dias Tavares pour la période du 27 août au 20 octobre afin d'être sûr de pouvoir face.

- Modification du temps de travail de Mme LANGLOIS de 15h00 au lieu de 13h00 semaine.
Saisine transmise au CDG18 et en attente d'une réponse du CST qui se réunira le 02/11/2026.

- Avancement de grade concernant 4 agents : Mmes ALVES et BLAHYJ : filière technique ; Mmes LANGLOIS et HEURLEY : filière administrative (voté à l'unanimité)

- **4) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

- Rappel diffusion des comptes-rendus des réunions de la CDC à chaque conseiller

- Point sur les différents dossiers concernant :
- Aire de camping-cars de la Guerche sur l'Aubois, Germigny l'Exempt, Jouet sur l'Aubois et Marseilles les Aubigny : mise en service des bornes début juillet.

- Centre de loisirs : utilisation de l'école de Cours les barres et centre de loisirs en juillet. En août, le centre de loisirs est complet. 52 enfants y sont accueillis jusqu'à la rentrée scolaire.

- Bâtiment intercommunal pour la mutualisation à Jouet sur l'Aubois : Le bardage et la couverture sont faits. Le coulage de la dalle sera réalisé la semaine prochaine

- Bâtiment de services à la Guerche sur l'Aubois : les travaux intérieurs avancent bien : changement des portes et fenêtres ainsi pose placo à l'intérieur.

- Fauchage des digues dans le cadre de Gémapi. Un passage est prévu par la plateforme de Nevers en fin d'année. La CDC par mesure de sécurité assume un fauchage supplémentaire fin juin début juillet depuis 3 ans pour un coût de 23 000.00 € afin de mettre en sécurité les maisons à proximité des digues.

M. DUCROT : Fait le point sur divers sujets :
- pose de panneaux « La Cabana – Le Lodge de la sérénité »
- casse du portique à l'entrée de l'espace entre les deux ponts
- vol de carburant et détérioration des véhicules de l'entreprise effectuant les travaux sur la passe à poissons
- vol d'une remorque à la Petite Charnay
- vandalisme sur une armoire Berry fibre optique
- abattage des cheminées du bâtiment communal du Guétin
- sensibilise sur la consommation d'eau en cette période de restriction
- distribution des livrets du Comice Agricole prochainement
- demande de devis pour installation table de pique-nique au Port

M^me^ MAINGRE : Demande a quel moment la réfection de la rue au Dau sera faite. Les travaux de réfection sont prévus pour 2027/2028.

M. PASTOUT : Constate qu'un panneau « propriété privée » à été installé sur le chemin communal se situant le long du canal tout près du restaurant.
Prévient que le problème d'évacuation d'eau rue des Merles persiste. M. le Maire informe que le nettoyage de la conduite principale a été effectué.

Séance levée à 20h55.

LE MAIRE

OLIVIER MURABIELLE

MAIRIE DE CUFFY

Adjointe au Maire

Catherine PENARD

Les herbes hautes sur les digues propageraient plus rapidement un feu démarrant du lit de la rivière d'où cette précaution pour atténuer le risque sans pour autant le faire disparaitre.

- **5) QUESTIONS DIVERSES**

Référent ambroisie : deux personnes ont été désigné (M. YENK et Mme GUILLAUMET)

Affaires scolaires :

Canicule : La préparation des repas ayant été simplifiée lors des fortes chaleurs ; la municipalité a décidé d'offrir pendant 2 jours le déjeuner des enfants.
- Remise de livres aux 13 enfants entrant en 6ème lors de la kermesse du 30 juin
- Le dernier conseil d'école a eu lieu le mardi 16 juin
- effectifs provisoires année scolaire 2026/2027 : 70 élèves pour 4 classes

Courrier des administrés :

- Trottoir de la rue des écoles trop haut : Il s'agit de demies bordures franchissables réglementaires comme dans différentes rues de Cuffy : rue du 08 mai, rue des Fourmis, ...
- Rue du Colombier : rebouchage des trous effectué, les accotements se stabilisent, des gravillons seront enlevés. Aucun élargissement de la route ne sera effectué. Comme indiqué dans le courrier, le Maire est responsable mais inversement les automobilistes sont également responsables et doivent adapter leurs vitesses. Toutes les routes de Cuffy comme dans toutes la France ne font pas obligatoirement plus de 6 mètres de large. Si tel était le cas doit-on refaire le pont du Colombier afin de pouvoir le franchir à grande vitesse, la rue du Pré du Roc, la rue des Canches, etc ?
- Fauchage avec canicule : l'entreprise s'est adaptée et a respecté les arrêtés préfectoraux. Effectué un fauchage au mois de mai quand l'herbe est basse n'a aucun intérêt pour la prévention incendie. Le dilemme : doit-on faucher au risque d'un éclat de caillou qui provoquerait un début d'incendie ou rien faire et avoir des herbes hautes qui propageraient le feu aux maisons. Nous avons choisi au niveau de la CDC la première option.
- Remerciements pour le goudronnage de la rampe d'accès sur la digue aux Joigneaux
- Remerciements d'habitants du Bec d'Allier pour le fauchage des digues côté rivière et côté habitations

Mme PENARD : Le concours des maisons fleuries s'est déroulé dans différentes communes. Notre commune comptait 9 participants cette année.

Mme KALUZNY : Constate la difficulté à fidéliser les exposants au marché d'été. Un placement à l'ombre est privilégié.
M. BAUJARD : informe que les élus et agents peuvent se rendre sur la plateforme d'apprentissage FUN MOOC. Des documents et des vidéos sont mis à disposition. Cette plateforme est ouverte à tout public, sans prérequis.

M. YENK : Evoque son mécontentement concernant la coupure d'eau ayant eu lieu début juillet suite à des travaux sur le réseau. Il est rappelé que c'est à VEOLIA de prévenir ses abonnés. M. le Maire rappelle qu'un message a été diffusé sur l'application Panneaupocket afin d'informer les administrés.

Mme HENAULT : Rapporte qu'il serait souhaitable de réduire la vitesse rue des Pêcheurs.
Constate que les incivilités persistent au bord de l'Allier (entre les deux ponts). En effet, de nombreux détritus sont laissés régulièrement malgré le passage des agents communaux.
Signale le passage d'un véhicule de la police municipale de Nevers sur la commune samedi soir.

Mme GUILLAUMET : Informe qu'un drone survole certaines propriétés privées de la commune. Il est rappelé que cela est interdit.
Alerte sur le passage de jeunes cyclistes qui font vraisemblablement du repérage en vue de commettre des vols et souhaite qu'un message soit diffuser sur Panneaupocket afin d'en alerter les administrés.

M. BARON : Signale la divagation de moto-cross lundi soir sur le site Natura 2000 ainsi que le rond-point du Guétin. Cela a engendré des dégradations.